

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 21 MAI 2014 A 20H00

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mai à vingt heures ,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : **16/05/2014**

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland – GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien – FERRE Sylvie – BORDEAU Dominique – LANDAIS Linda – LAUNAY André – ROUEIL Samuel -TOURATIER Tony – DURAND Katia

Secrétaire : M.ROUEIL Samuel

Excusé(es) :

1. Procès-verbal de la séance du 10 avril 2014

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2014 est approuvé à l'unanimité

**2. Désignation des membres de la Commission Communale des impôts directs
Délibération n°41-2014**

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Son rôle essentiel s'exerce en matière de contributions directes.

La commission désigne avec le représentant de l'administration :

- la liste des locaux de référence pour les locaux d'habitation et les locaux à usage professionnel
- des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.
- Evalue les propriétés bâties et non bâties.

La commission est composée de six commissaires titulaires élus pour six ans.

Le Conseil Municipal doit établir une liste dressée en double soit douze délégués titulaires et douze délégués suppléants.

A cet effet, le Maire propose de dresser la liste suivante en double soit :

| Civilité | Nom | Prénom | Adresse | Ville | Fonction |
|----------|----------|-----------|---------------------------|----------|-----------|
| Monsieur | POINTEAU | Serge | 15 impasse du Roquet | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | MEIGNAN | Roland | Buhanais | PEUTON | Titulaire |
| Madame | GUENEREY | Sandrine | 17 impasse du Roquet | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | BABLEE | Gilbert | 4 lot du Roquet | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | MEIGNAN | Hubert | La Petite Marche | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | VIOT | Joël | 7 lot du Roquet | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | BELLEY | Fabien | La Gougeonnerie | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | BORDEAU | Dominique | Le Gast | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | BEAUJEAN | Rémi | 5 route de Marigné Peuton | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | CRUARD | Didier | La Barbellerie | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | GOHIER | Fabien | La Marche | PEUTON | Titulaire |
| Monsieur | JAGUELIN | Arsène | 59 rue du poirier | CHATEAU- | Titulaire |

| | | | | | |
|----------|-----------|-----------------|-------------------------|--------------------|-----------|
| | | | | GONTIER | |
| Monsieur | DE BREON | François | Le Château Bréon | MARIGNE PEUTON | Titulaire |
| Madame | LANDAIS | Linda | 6 lot du Roquet | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | LAUNAIS | André | 14 lot du Roquet | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | ROUEIL | Samuel | Les Maisons Neuves | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | HERIVEAU | David | L'Écoté | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | DUTERTRE | André | 8 route de Quelaines | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | BOULET | Manuel | Breil | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | CLAIRET | Christophe | La Fatinière | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | SORIN | Dominique | Le Bois Chassé | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | GUILAUME | Guy | Le Bois Marais | PEUTON | Suppléant |
| Madame | GAGEOT | Marie- Paule | 16 impasse du Roquet | PEUTON | Suppléant |
| Madame | FERRE | Marie- Paule | La Trotterie | PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | JONCHERAY | Philippe | L'Ysambardière | MARIGNE- PEUTON | Suppléant |
| Monsieur | MEIGNAN | Louis | La Boisardière | COSMES | Suppléant |

3. Tableau des emplois et création d'un emploi de rédacteur à temps non complet Délibérations n°42-2014 et 43-2014

Tableau des emplois

Le Maire fait état que le contrat à durée déterminé de la secrétaire arrive à échéance 17 juin prochain.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'ils s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la Loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1000 habitants).

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter la modification du tableau des emplois suivant :

- création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la création d'un emploi ainsi proposé qui prendra effet au 18 juin 2014.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget de la commune de Peuton, chapitre 12 « charges de personnel », articles 6411 et 6450.

Création d'un emploi de rédacteur à temps non complet

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 21 mai 2014
Et après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1 : Objet

Le grade de rédacteur est créé à compter du 18 juin 2014 à temps incomplet à raison de 21 heures hebdomadaires

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2014, chapitre 12 « charges de personnel »

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 18 juin 2014

Article 4 : Exécution

Le maire et le receveur municipal, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'état dans le département pour contrôle de légalité

4. Révision du contrat d'assurance des bâtiments communaux Délibération n°44-2014

Suite à des dégradations commises à la Halle au mois d'avril 2014, et après déclaration effectuée auprès de l'assureur Groupama, il convient de revoir les garanties complémentaires des assurances des bâtiments communaux.

M. le Maire fait état des garanties complémentaires que lui a proposé Groupama, à savoir :

- Ajout clause "renonciation à recours" sur la salle communale: +10€
- Modification de la surface des anciens WC: - 5€
- Ajout vol et vandalisme sur abri plan d'eau: +9€
- Ajout vol sur les 3 logements: +42€
- Ajout vol et bris de glaces sur sanitaires plan d'eau: + 9€
- Ajout vol, vandalisme et bris de glaces sur halles 2011: + 55€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire aux garanties complémentaires suivantes :

- Ajout vol et vandalisme sur abri plan d'eau: +9€
- Ajout vol et bris de glaces sur sanitaires plan d'eau: + 9€
- Ajout vol, vandalisme et bris de glaces sur halles 2011: + 55€

Le conseil municipal autorise le maire à souscrire les garanties complémentaires citées auprès de l'assurance Groupama.

5. Devis remplacement de deux vitrages à la Halle Délibération n°45-2014

Un devis a été sollicité auprès de la menuiserie PRAMPART de Marigné-Peuton pour le remplacement de deux vitrages à la Halle suite aux dégradations commises au mois d'avril 2014.

Le devis s'élève à 924€ HT pour le remplacement de deux vitrages, retardateur d'effraction 44/2, largeur 2340mm hauteur 540/1435mm.

Le conseil municipal décide de demander un autre devis à M.BALLUE de Quelaines., pour une prestation identique.

Le conseil municipal décide de retenir le devis dont le montant sera le moins élevé, et autorise le maire à le signer.

6. Devis de la société SRCI Délibération n°46-2014

Le Ministère de l'intérieur impose aux organismes publics émetteurs, d'acquérir un certificat d'authentification de type RGS (Référentiel Général de Sécurité 2 étoiles) afin de pouvoir télétransmettre les actes de la mairie auprès de la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Ce certificat est disponible auprès d'une autorité de certification. La société SRCI est en mesure de fournir ce type de certificat. La mairie utilise déjà les services de cette société.

M. le Maire présente un devis de la société SRCI, négocié par le Centre de Gestion de la Mayenne soit avec une remise de 10% comprenant trois certificats :

1 / Certificat Certinomis « Executif », sur support USB établi au nom du Maire pour un montant de 166.50 € HT

2/ Certificat Certinomis « Téléservices » sur support USB établi au nom de la personne qui télétransmet et qui agit au nom d'une personne morale pour un montant de 180 € HT

3/ Certificat Certinomis « Agent » sur support USB établi au nom de la personne qui télétransmet pour un montant de 166.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir le certificat Certinomis « Agent » établi au nom de la personne qui télétransmet pour un montant de 166.50 € HT, et autorise le maire à signer le devis.

7. Questions diverses

Compte rendu de la réunion de la commission voirie du 17/05/2014 :

Etat des routes : de nombreux trous vont être à boucher sur les routes communales, et du désherbage va être à réaliser.

D'autre part les élus pourraient être conseillés pour l'arasement de bermes qui empêchent l'écoulement des eaux vers les fossés.

Il serait envisagé l'aliénation de certains chemins ruraux. Se renseigner quant au tarif de l'enquête publique et des frais afférents à la vente.

Un devis pour du fauchage de chardons au mois de juin va être sollicité.

Une visite de la voirie du lotissement du Roquet va être programmée car certains travaux n'ont pas été finis et des trous sont à boucher.

Focus à Peuton le 14 juin 2014 à 10 heures présenté par Florence HARNAY, chargée de mission patrimoine au sein de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Opération Argent de Poche : Un chantier d'assemblage de pontons pour les étangs pourrait être envisagé. Des devis vont être sollicités pour l'achat du matériel. Il pourrait être également envisagé du ponçage et de la peinture sur les barrières d'entrée des étangs.

Le Maire, expose qu'il pourrait être réalisé un enclos pour parquer des chèvres, autour des étangs.

Salle communale : le maire fait part au conseil de la disparition conséquente de couverts et ustensiles de cuisine. Il serait envisageable de procéder à un inventaire pré et post location.

La commission jeunesse se réunira le 23 mai à 20 heures

Le 26 mai 2014 à 09 heures 30, la Chambre d'Agriculture de la Mayenne organise une réunion à la salle communale de Peuton sur le bocage

La commission bâtiments se réunira le 03 juin 2014 à 18H30..

Une réunion SIVU aura lieu le 06 juin à 20H30 à Chemazé.

Une visite de la caserne des pompiers de Quelaines Saint Gault aura lieu le 12 juillet 2014

L'ordre du jour étant épuisé, M. POINTEAU clôt la séance à 22 heures 20.